



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 301-2021

AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 13 avril 2021, le règlement suivant a été adopté par la résolution 11856-2021 :

- *Règlement numéro 301-2021 relatif à la collecte et le transport des matières résiduelles, recyclables, organiques et des encombrants*

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Chute-Saint-Philippe, ce 14 avril 2021.

Eric Paiement, Directeur général